

AMAP DU BEAU PAYS

Compte-rendu Assemblée Générale ordinaire

Hazebrouck – 6 octobre 2018 – 10h00

Ordre du jour :

Rapport moral du Président ;

Rapport financier de la trésorière

Renouvellement des contrats par tacite reconduction

Adhésion 2018 : montant et bulletin

Prix de la glacière porc & bœuf 2018

Renouvellement de mandats

Questions diverses

Accueil :

Le Président, Philippe SEGARD, remercie les amapiens présents pour l'AG et Le Centre d'Animation du Nouveau Monde pour leur accueil.

• **RAPPORT MORAL**

Le Président rappelle que l'AMAP est une association loi 1901 qui a pour but la contractualisation de la relation entre un producteur (en l'occurrence ici, un éleveur, Grégory DELASSUS, éleveur de porcs, de bœufs de race Highland Cattle, mais aussi de race Angus, et de mouton de Soay) et un groupe de personnes qui ne veulent pas être réduites à l'état de consommateurs.

Il s'agit d'un **contrat de partenariat** entre l'éleveur et ceux que nous pouvons appeler « les mangeurs ».

Pour les signataires de ce contrat, c'est-à-dire les membres de l'AMAP, il ne s'agit pas de se contenter de produire de la viande pour l'un et de l'acheter la moins chère possible pour les autres.

Le but de l'AMAP est de permettre à l'éleveur de bénéficier d'un revenu régulier et de le maintenir sur ses terres et aux autres adhérents de bénéficier d'une viande de qualité élaborée dans le respect de l'environnement, des normes sociales et du bien-être des animaux.

Les adhérents à l'Amap souscrivent pour un colis de viande selon un rythme qu'ils choisissent : porc et/ou bœuf chaque mois avec un minimum de 3 colis par an.

L'éleveur s'engage à apporter aux amapiens ce qu'ils attendent de lui, et les amapiens s'engagent à apporter leur aide à l'éleveur, notamment, la préparation des glacières et la promotion de la production de l'élevage.

D'autre part, l'AMAP n'est pas isolée : elle s'inscrit dans le grand mouvement de défense de la planète et à ce titre adhère à plusieurs associations qui poursuivent le même but :

- Association régionale des Amap 59/62
- Conservatoire des espaces naturels 59/62
- Lestrem Nature
- Terres de Lien

Céline, correspondante de l'Asso Régionale des Amap nous informe que l'Asso Régionale a négocié avec la SMACL un contrat d'assurances pour les Amap qui le souhaiteraient. Cela couvre les distributions, préparations, petits travaux sur l'exploitation, participation aux salons éventuels, l'AG,.... Le coût est de 15 € par an.

Vu le montant de la cotisation actuelle (> 77 €) l'ensemble des participants valide la proposition de Céline et mandate notre trésorière à faire le nécessaire pour résilier le contrat actuel au 31 décembre 2018.

Concernant la cotisation de l'Amap à l'Asso régionale, le point sera abordé lors de la discussion pour la cotisation.

Activités 2018 :

Les activités auxquelles nous avons participé depuis la dernière AG, s'inscrivent donc dans ces perspectives, mais ont aussi pour but de faire connaître l'Amap.

26 mai : portes ouvertes Borre, goûter (très peu de participants)

25 et 26 août : fête de l'AMAP chez Grégory et Marie à Moustiers

De janvier à juin, 5 cabanes pour les cochons ont été réparées lors des ateliers « cabanes à cochons » un samedi par mois.

Cette activité, fort sympathique, va être relancée. Un mail vous parviendra.

Pour 2019, est évoquée la participation éventuelle de l'Amap au village associatif lors de la braderie de Lille. Contact Mairie de Lille

Pour 2018, Grégory ne prévoit pas de participer à Naturabio fin novembre à Lille. Cela demande beaucoup de préparation.

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8 décembre 2017 à Hazebrouck

14 avril 2018 à Lomme

08 juin 2018 à Bailleul

14 septembre 2018 à Bailleul

- **Communication :**

- Divers reportages presse, TV
- Site Web : créé, il y a un an, celui-ci a vu la publication de 50 articles, dont 40 lus plus de 50 fois. Il y a 100 à 150 visites par mois. Les articles les plus consultés :
 - Amap en pratique
 - le Producteur
 - calendrier des distributions 2018

Le Président remercie Michel pour son suivi technique du site et Simon pour la mise en ligne des informations.

BILAN 2017

- **ADHESIONS**

- **96** adhérents (36 Borre, 20 Lomme de Terre, 14 Vascq'Amap, 17 Wazemmes, 3 Tressin ,3 Longuenesse) et 2 membres sympathisants, c'est-à-dire sans contrat viande et 1 asso (Lestrem Nature)

Sur les 96 adhérents, 48 ont choisi le paiement solidaire (1, 2 ou 3 chèques)

108 adhérents en 2016 ; 97 en 2017

La question est posée sur l'évolution du nombre d'adhérents et quand il y en a qui « quittent » l'Amap, pour quelles raisons la quittent-ils. Pour certains partants, bien souvent, ils restent clients de la ferme, mais ne souhaitent plus les glacières pour diverses raisons : modification de la famille, consommation plus faible de viande, préfèrent choisir leurs morceaux,...

Nombre de glacières préparées :

- 2016 : 784 (476 porc et 307 bœuf)
- 2017 : 742 (442 porc et 300 bœuf)
- 2018 : 630 (388 porc et 242 bœuf)

Malgré un nombre à peu près identique d'adhérent, le nombre de glacières diminue de façon importante (- 110 glacières par rapport à 2017)

Grégory explique que la consommation de viande diminue à tout niveau.

Il constate que la vente de viande brute diminue, la charcuterie reste stable.

Il y a une forte demande de plats cuisinés.

Il est proposé à Grégory d'être présent pendant 1 ou 2 distributions sur Villeneuve d'Ascq, Lomme, afin de permettre aux amapiens de le rencontrer et de discuter avec leur producteur.

-

Le rapport moral est soumis au vote : adopté à l'unanimité

- **RAPPORT FINANCIER 2018 (Brigitte)**

- Recettes : **1 153 €**

Adhésions : 1 068 €

Dons : 85 €

Dépenses : **1 288,25 €**

Adhésions asso : 168 €

Frais impressions : 74,70 €

Frais postaux : 13,14 €

Frais bancaires : 30 €

Assurances : (MAIF) : 77,01 €

Site internet (OVH) : 49,08 €

Frais de bouche (gouter Borre, BBQ Moustier,..) 791,32€

Divers (scie circulaire) : 95 €

Sur le compte bancaire

- Compte courant : 974,12 €

- Compte sur livret : 1 026,87 €

Pour info :

- Le weekend Amap de Moustier 26 et 27 août :

- Recettes : 558,50 €

- Dépenses : 498,63 € (incluant les achats effectués pour le gouter à Borre et non consommés)

Le rapport financier est soumis au vote : adopté à l'unanimité

- **ADHESION 2019**

Il est proposé de ramener la cotisation d'adhésion à l'Amap du Beau pays 2019 à **10 € minimum. 10 % du montant sera reversé à l'asso régionale des Amap au titre de cotisation de l'Amap du Beau Pays**
Cela sera indiqué sur le bulletin d'adhésion.

Le montant de la cotisation est soumis au vote : adopté à l'unanimité moins une abstention

- **PRIX 2019 DES GLACIERES**

Pour rappel : 2015 à 2017 : pas d'augmentation : 57,50 € pour le colis porc (environ 4,5 kg) et le colis bœuf (environ 2,9 kg), plus les éventuels frais de transport selon les points de distribution qui sont appliquées.

2018 : augmentation de 1,5 € par glaciers porc et bœuf

Après discussion et avis de Grégory, il est proposé de passer les glacières porc et bœuf à 64 € (+ les éventuels frais de transport identiques à 2017), soit une augmentation de 5 € glacière (porc et bœuf)

Cette augmentation est nécessaire et permettra de pallier aux augmentations des coûts de production principalement sur le porc. Le poste alimentation pour les cochons a augmenté de 20 % cette année, suite à l'hiver très humide, soit un surcoût de 30 000 € !

Grégory rappelle qu'il peut appliquer à l'AMAP un prix préférentiel du fait de la présence, du soutien et de l'aide des amapiens. Il est important de prendre conscience qu'adhérer, ce n'est pas seulement acheter un prix ! Le prix « Amap » est d'environ 15% moins cher qu'en boucherie.

Actuellement c'est Grégory qui fournit les matériaux nécessaires à la préparation des glacières (sacs congélation, équipements à usage unique ,...) . Il a été décidé que l'Amap prendra en charge ces dépenses au plus vite. Edith et Brigitte proposent de s'en occuper.

RAPPEL : ne pas oublier que chacun s'engage par contrat notamment à participer au moins une fois par an à la préparation des glacières ;-) .
Il faut 3 personnes le jeudi et 3 personnes le vendredi pour la préparation.
Un mail de relance sera transmis à tous les amapiens si besoin, 15 jours avant la distribution.

On compte sur chacun pour respecter son engagement et éviter que ce soit toujours les mêmes qui préparent les glacières ...

Afin de permettre aux amapiens de la région lilloise de s'organiser il est décidé que les préparations du jeudi des mois de février, juin et septembre 2019 leur seront réservés.

Il est aussi souhaitable que nos amapiens retraités s'inscrivent plutôt hors des périodes de congés scolaires, afin de permettre aux actifs de participer plus facilement.

Ne pas oublier **de rendre les glacières propres** ! Certaines sont rendues dans un état épouvantable, ce qui n'est pas normal et ça ne facilite pas la tâche des « préparateurs » qui doivent, en plus relaver les glacières ... ;-).

Le paiement des glacières peut se faire en 1, 2 ou 3 fois par chèque ou par prélèvement mensuel.

Le paiement par chèque est un geste solidaire pour Grégory et est une façon de l'aider pour sa trésorerie.

Si 1 chèque : mis en paiement en janvier

Si 2 chèques : mis en paiement en Janvier et Juillet

Si 3 chèques : mis en paiement en janvier, mai et septembre

Le prix des glacières pour la saison 2019 est soumis au vote : adopté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS 2019

Cette année, comme les prix sont modifiés, il n'y aura pas de tacite reconduction.

Il est donc nécessaire de renvoyer le bulletin d'adhésion ET le contrat 2019. Afin de gérer au mieux le démarrage 2018, merci de bien vouloir transmettre vos contrats pour le **01/12/2018**

Afin de faciliter la gestion des prélèvements, ceux-ci seront répartis sur 10 mois et non plus 12.

La possibilité de ne prendre que 3 colis (porc, bœuf ou porc et bœuf) est reconduite.

Il est rappelé qu'il est indispensable de remplir complètement le contrat, notamment le point de distribution, le N° d'adhérent, adresse mail, ...

- **ATTENTION : Pour les Amapiens de Borre et Longuenesse : les contrats sont à envoyer au secrétaire de l'Amap : Alain DE JONCKHEERE – 803 rue de Loisne – 62136 VIEILLE CHAPELLE.**

Pour les autres : comme d'habitude à vos responsables de groupe.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux statuts, il y a lieu de procéder au renouvellement partiel du CA.

Sont sortants :

- Gilbert PERES
- Odile BAZIN
- Alain DE JONCKHEERE

Il est fait appel à candidature : 4 amapiens proposent leurs candidatures :

- Gilbert PERES
- Odile BAZIN
- Alain DE JONCKHEERE
- Sylvie PERRET

Les candidatures sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité.

Afin d'élire le nouveau bureau, le CA se réunira prochainement.

La parole est donnée à Grégory pour un point sur son activité :

Grégory explique qu'il souhaitait regrouper ses animaux à Moustier. La décision a été prise de transférer les cochons de Borre à Moustier.

Cela lui permettra de mieux suivre ses bêtes. Les cabanes sont en cours de transfert. Les cochons seront en enclos sur broyat de haie.

Il n'est plus possible de les laisser en plein air du fait de la présence de sangliers dont il faut éviter le contact avec les cochons. Il aurait fallu clôturer 15 ha de pâtures ce qui n'est pas envisageable)

Concernant la peste porcine, Grégory explique que s'il était resté à Borre, il lui aurait fallu clôturer ses parcelles selon un cahier des charges très strict : clôture enterrée en partie et électrifiée en intérieur et extérieur ...

Les terrains de Borre seront utilisés pour faire du fourrage pour l'Avesnois, principalement trèfle et luzerne.

Restent bien sûr à Borre l'atelier de découpe et la boucherie.

Grégory pourra conduire lui-même ses bêtes à l'abattoir du Nouvion.

Cela supprime également les doublons de matériels à Borre et Moustier.

Sur les activités principales, les secteurs « boucheries » et « bovins » sont à l'équilibre ; par contre le secteur « cochons » est en déficit.

C'est aussi une des raisons de leur arrivée à Moustier.

L'activité de Grégory se répartit comme suit en terme de chiffre d'affaire :

50% Wazemmes, 20 % Borre, 15 % restaurants, 15 % Amap.

Grégory précise que même si l'Amap ne représente plus que 15% de son chiffre d'affaire, l'Amap reste le socle « historique » et un soutien moral très important.

Grégory propose prochainement une glacière d'agneau (1/2 mouton , environ 5 kg)
Le prix sera transmis dès que possible.

Pour 2019, il y aura possibilité d'avoir des glacières d'agneau en janvier, février, octobre, novembre et décembre.

- **questions diverses** :

- **La Cagnotte Solidaire** : La cagnotte a été clôturée et un versement de 10 000 € a été fait à Grégory.

- Grégory signale que deux chèques « amapiens » ont fait l'objet de frais bancaires Il n'est pas normal que Grégory supporte ces frais. L'Amap remboursera donc Grégory de ces frais (validé à l'unanimité)

Il est demandé aux personnes réglant par chèque, de vérifier que leur compte est approvisionné pour éviter ces désagréments.

- en 2019, l'Amap aura 10 ans. Il faut réfléchir dès maintenant comment fêter cet anniversaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h00